



Négociation portant sur la création d'un nouvel emploi de Chef d'Édition Spécialisé du 03 mars 2022

Ce nouvel emploi, qui se situera dans la filière journaliste, est destiné à remplacer le poste de chargé d'édition qui existe actuellement à France Info.

Il y a aujourd'hui à France Info 8 postes de chargés d'édition, dont un vacant. Les 7 chargés d'édition sont titulaires d'un CDI.

Dans le cadre de ce projet, il leur est offert la possibilité d'intégrer cette filière ou bien alors de choisir une reconversion dans d'autres filières.

Quatre ont répondu positivement et souhaitent devenir chefs d'édition spécialisé. L'un préfère devenir journaliste reporteur, et une autre salariée a manifesté le souhait de s'orienter vers la production.

DES PARCOURS DE RECONVERSION MAÎTRISÉS

La direction indique que FTV a une bonne connaissance des parcours de reconversions (notamment pour devenir journaliste) qui sont ouverts depuis longtemps aux salariés qui en ont fait la demande et qui remplissent les critères professionnels nécessaires.

Aujourd'hui, une dizaine de collaborateurs sont en formation « journaliste ». FTV a adressé des appels d'offres à plusieurs écoles de journalisme. Actuellement, c'est l'INA qui assure cette formation. Les autres établissements, qui disposent toutes de programmes similaires, avaient répondu à l'appel d'offre.

Ces cursus de reconversion au journalisme proposés par ces organismes reconnus sont généralement sur des périodes de 4 à 8 mois, selon le parcours professionnel des personnes concernées.

LA DURÉE DE CE PARCOURS DE FORMATION EN DISCUSSION

En ce qui concerne cette formation des futurs chefs d'édition spécialisé, la direction nous a annoncé avoir envisagé une durée de 25 jours, en précisant que cette formation sera « adaptée » aux actuels chargés d'éditions (car l'édition est une tâche particulière).

Cette formation sera constituée de différents modules, en fonction des parcours des candidats, car elle peut s'adresser aussi à des journalistes qui n'ont jamais fait d'édition ou bien à des personnels administratifs intéressés.

Ce cursus sera complet et prendra en compte toutes les palettes du journalisme.

Il y aura des tests de prérequis.

Ceux dont les tests n'auront pas été concluants, se verront proposer d'autres postes, d'autres formations, notamment des postes de chargé d'éditions qui existent également sur les JT nationaux.

L'ensemble des organisations syndicales présentes, dont Force Ouvrière, ont accueilli favorablement le principe de ce programme de reconversion mais ont exprimé leur volonté de le voir aboutir à l'issue d'une formation digne de ce nom. A cet égard, la durée de 25 jours semble insuffisante.

Les représentants de Force Ouvrière soulignent que la formation des journalistes doit être complète – concernant notamment la pratique du reportage – et ne pas se limiter au seul travail de desk.

Les représentants de la direction admettent que cette durée de 25 jours peut paraître très réduite au regard des programmes de reconversion actuels, mais ils soulignent que les chargés d'édition concernés par cette formation « ne partent pas de zéro » et ont un cursus professionnel déjà bien établi.

Les organisations syndicales s'interrogent également sur le contenu de la fiche de poste qui comporte des tâches nombreuses et variées (travail en régie, coordination moyens techniques, positionnements des éléments dans le conducteur, mise en ligne de certains éléments, rédaction des éléments de lancement, fait d'assister le responsable d'édition en régie en cas de « *breaking news* », suivi de l'évolution de la fabrication...). Beaucoup s'inquiètent de la surcharge de travail que cela peut représenter.

La direction tient à préciser que ces tâches ne s'effectueront pas de manière simultanée, mais concède qu'une « articulation est à trouver » dans l'organisation du travail de ce nouveau poste.

POUR QUEL SALAIRE ?

Le sujet de la future rémunération a été évoqué. En marge de cette négociation, il a été précisé que des échanges étaient en cours ces dernières semaines entre plusieurs organisations syndicales et la direction pour déterminer une même règle pour l'ensemble de ces futures transpositions. Principal problème : la rémunération des journalistes est sur 13 mois. En conséquence, une promotion entraînant une évolution du salaire annuel peut être susceptible d'entraîner paradoxalement une baisse du futur salaire mensuel. Avec son expertise de « syndicat de la feuille de paie », FO a travaillé avec la direction afin qu'une solution soit trouvée, pour que personne ne se retrouve à moins gagner, par mois, par rapport au revenu actuel en tant que PTA.

Un compromis a été trouvé : la direction s'est engagée à introduire une disposition dans les règles qui seront appliquées, afin que le futur salaire de base du nouveau journaliste ne puisse être inférieur à l'actuel « salaire brut mensuel » avec la fonction de PTA. Ceci, sur la base des éléments fixes, c'est à dire sans prise en compte des éléments variables, et sans compter non plus l'éventuelle prime future de forfait jour.

QUELLES SUITES ?

En définitive, la direction a indiqué qu'elle prenait acte de toutes ces remarques et que le projet serait donc retravaillé afin d'intégrer les problématiques soulevées dans le projet d'appel d'offres. Cet accord doit être finalisé le 22 mai. Une ultime réunion est prévue pour fin avril afin de procéder aux derniers ajustements.

- Force Ouvrière a demandé que soit annexée la page 179 de l'accord du 28 mai 2013 sur le statut des journalistes.
- FO a demandé également que la fiche de poste soit revue. Pour mémoire, les chargés d'édition sont en situation de souffrance à France Info, une enquête sur ce point est actuellement en cours.
- FO a demandé enfin un renfort en nombre de postes de chefs d'éditions spécialisés à France Info.

Car il s'agit d'un enjeu essentiel, compte tenu de la concurrence accrue des autres plateformes d'information en continu.

Paris, le 07 mars 2022